

## La Femen qui avait décapité la statue de Poutine au musée Grévin sera rejugée

PAR MORGANE RUBETTI

**L**a Cour de cassation de Paris a annulé ce mercredi la relaxe en appel pour exhibition sexuelle d'**Iana Zhdanova**. Elle sera à nouveau jugée par la Cour d'appel pour les mêmes faits.

Elle est la première militante Femen à avoir été poursuivie pour exhibition sexuelle. Le 5 juin 2014, l'Ukrainienne réfugiée politique Iana Zhdanova s'introduit au musée Grévin et, armée d'un faux pieu, assassine la statue de cire de Vladimir Poutine devant quelques touristes et photographes. Seins nus – marque de fabrique des Femens – la féministe a inscrit sur son buste « KILL PUTIN » à l'encre rouge. « *C'était un acte politique* », avait-elle revendiqué.

En janvier 2017, la jeune femme de 28 ans avait été relaxée en appel. À l'époque, son avocate, **M<sup>e</sup> Marie Dosé**, s'était félicitée de cette décision: « [la justice] "autorise" [les femmes à] « *utiliser leur corps comme une arme politique* ». Le Parquet avait aussitôt demandé un pourvoi en cassation. La militante avait également été condamnée à 600 euros d'amende pour avoir dégradé la statue du président russe. La cour d'appel l'avait également condamnée à verser au musée Grévin 3.000 euros de dommages et intérêts pour le préjudice matériel et 1.000 euros pour le préjudice moral.

### Nouveau procès devant la Cour d'appel

Ce mercredi, la Cour de cassation s'est prononcée en défaveur de la relaxe dont avait bénéficié la Femen. Cette dernière devra à nouveau être jugée devant la Cour d'appel. Iana Zhdanova risque donc d'être finalement condamnée pour exhibition sexuelle. Indignée, son avocate, **M<sup>e</sup> Marie Dosé** a dénoncé un « *arrêt d'un autre temps rendant punissable toute femme qui déciderait de se servir de sa poitrine pour porter un message artistique ou politique. Un homme pourrait donc inscrire sur son torse n'importe quel message et se montrer ainsi en public sans être poursuivi pénalement* ». L'avocate et sa cliente se tiennent d'ores et déjà prêtes à saisir le Conseil constitutionnel « *d'une question prioritaire de constitutionnalité sur l'égalité hommes-femmes* » ainsi que la Cour européenne des droits de l'homme et des libertés fondamentales. À l'annonce du verdict, Iana Zhdanova « *a éclaté de rire car elle n'arrivait pas à y croire. Elle ne pensait pas que l'on pouvait être aussi rétrograde en France* », a déclaré **M<sup>e</sup> Marie Dosé** au *Figaro*.

En février 2017, la cour d'appel de Paris avait confirmé la condamnation d'une ancienne Femen, **Éloïse Bouton**. La féministe avait reçu un mois de prison avec sursis pour une action, en 2013, dans l'église de la Madeleine. La féministe avait mimé, devant l'autel de l'église, l'avortement de l'enfant Jésus en utilisant des morceaux de foie de veau. Elle avait marqué sur son torse « *Noël est annulé* » et « *344è salope* », en

référence au manifeste des 343 femmes qui avaient signé un appel en 1971 pour la dépénalisation de l'avortement. Comparant la condamnation d'Éloïse Bouton avec la relaxe de Iana Zhdanova, l'avocat de la première **M<sup>e</sup> Bouzenoune** s'était indigné: « *La justice retient le délit d'exhibition sexuelle dans une église, mais pas dans un musée. Cela revient à retenir une circonstance aggravante selon que le délit supposé a été commis dans un lieu culturel ou non. C'est proprement scandaleux au regard de la loi de séparation de l'Église et de l'État* ».

Le mouvement créé en 2008 en Ukraine et emmené en France par **Inna Shevchenko** n'apparaît désormais que de façon aléatoire. Leur dernière manifestation date du 5 janvier 2018. Quatre Femen ont accueilli, devant l'Élysée, le président turc **Recep Tayyip Erdogan** alors qu'il devait rencontrer **Emmanuel Macron**. Les deux présidents avaient prévu de discuter de la Syrie, de l'Europe ainsi que de la question sensible des droits de l'Homme en Turquie autour d'un déjeuner. Les Femen « *ont tenu à y prendre part en apportant le repas* », avait tweeté la leader du mouvement, Inna Shevchenko. « *Tartare de femmes* », « *émincés de Kurdes* », « *journalistes cuits à l'étouffée* », « *pudding de gays* », avaient-elles écrit sur des ardoises. ♦